

La Propriété industrielle

Parait chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 110.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

94^e année - N° 10
Novembre 1978

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— Convention OMPI. Adhésion. Jamaïque	263
UNIONS INTERNATIONALES	
— Arrangement de Nice (classification/marques). Adhésion à l'Acte de Genève (1977). Tchécoslovaquie	263
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ratification. Danemark	263
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— Information en matière de brevets. Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)	264
— Union internationale de coopération en matière de brevets (PCT). Comité de coopération technique	266
— Union IPC pour la classification internationale des brevets. Comité d'experts	267
— ICIREPAT. Comité plénier	268
— Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Groupe de travail sur l'innovation technique	269
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— L'arbitrage et le transfert de techniques: notes de droit suisse (M. M. Pedrazzini)	271
CHRONIQUE DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
— Pays-Bas	277
CALENDRIER DES RÉUNIONS	
LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
— Note de l'éditeur	
— AUTRICHE — Loi de 1970 sur les marques (telle qu'amendée par la Loi fédérale d'amendement du 17 juin 1977)	Texte 3-001
— ESPAGNE — Règlement sur la protection des obtentions végétales (approuvé par le Décret N° 1674/1977 du 10 juin 1977)	Texte 1-001

© OMPI 1978

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Convention OMPI

Adhésion

JAMAÏQUE

Le Gouvernement de la Jamaïque a déposé le 25 septembre 1978 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de la Conférence de l'OMPI, la Jamaïque sera rangée dans la classe C.

La Convention OMPI entrera en vigueur à l'égard de la Jamaïque le 25 décembre 1978.

Notification OMPI N° 101, du 26 septembre 1978.

Unions internationales

Arrangement de Nice (classification/marques)

Adhésion à l'Acte de Genève (1977)

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le Gouvernement de la Tchécoslovaquie a déposé le 13 septembre 1978 son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève du 13 mai 1977 de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957.

Ledit instrument contient la déclaration suivante:

« L'article 13 de l'Arrangement revisé à Genève est en contradiction avec la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. » (*Traduction*)

La date d'entrée en vigueur dudit acte sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Notification Nice N° 39, du 15 septembre 1978.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Ratification

DANEMARK

Le Gouvernement du Danemark a déposé le 1^{er} septembre 1978 son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit instrument contient la déclaration suivante:

« Le Danemark formule la réserve de ne pas se considérer lié par les dispositions du chapitre II dudit Traité au sujet de l'examen préliminaire international ».

Ledit traité entrera en vigueur à l'égard du Danemark le 1^{er} décembre 1978.

Notification PCT N° 23, du 12 septembre 1978.

Réunions de l'OMPI

Information en matière de brevets

**Comité permanent de l'OMPI
chargé de l'information en matière de brevets
(PCPI)**

Deuxième session
(Genève, 19 au 22 septembre 1978)

NOTE *

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après « PCPI ») a tenu sa deuxième session¹ à Genève du 19 au 22 septembre 1978. Vingt-neuf membres du PCPI étaient représentés. Des représentants de six organisations intergouvernementales ou observatrices étaient présents. La liste des participants suit la présente note.

Structure du PCPI. Le PCPI a décidé: que le Groupe de travail du PCPI sur la planification devrait être maintenu en 1979 avec les onze membres suivants: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique, Zambie et Office européen des brevets; que tout membre du PCPI, non membre du Groupe de travail sur la planification, pourrait recevoir, sur requête adressée au Bureau international, copie de tous les documents du Groupe de travail du PCPI sur la planification; et que trois autres groupes de travail devraient commencer à fonctionner en 1979, à savoir le Groupe de travail sur l'information générale, le Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement et le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche; pourrait être membre de ces trois groupes de travail tout membre du PCPI qui le désirerait et le notifierait au Directeur général de l'OMPI.

Mandats des groupes de travail du PCPI. Le PCPI a défini comme suit les mandats de ses groupes de travail pour 1979 et leur a assigné les tâches suivantes en vue d'examen détaillé et, si possible, d'achèvement en 1979:

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ La note relative à la première session du PCPI a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1978, p. 112.

Groupe de travail sur la planification

Mandat: conseiller le PCPI sur la définition des aspects détaillés des objectifs, des tâches, du programme et des méthodes de travail du PCPI ainsi que sur ceux des groupes de travail créés par le PCPI.

Tâches

a) se tenir au courant de toutes les tâches assignées par le PCPI à chaque groupe de travail; surveiller la progression de ces tâches; analyser l'efficacité du programme de l'année précédente et faire rapport à ce sujet au PCPI; recommander toutes nouvelles procédures, structures ou organisation qu'il estime de nature à assurer une meilleure coordination des activités techniques de l'OMPI;

b) étudier toutes nouvelles demandes et propositions reçues, afin d'en déterminer l'utilité et le degré de priorité. Sur la base de cette étude, recommander, dans la mesure du possible, un programme pour 1980 et les années suivantes, en fonction des buts et des objectifs du PCPI;

c) définir de meilleurs critères pour la fixation des priorités à attribuer aux projets de révision de la CIB;

d) définir des critères pour la fixation des priorités concernant toutes les autres tâches du PCPI;

e) étudier l'efficacité et les possibilités d'acceptation des systèmes de recherche mécanisée mis au point sous l'égide de l'ICIREPAT, afin d'émettre des recommandations sur la structure organique dans laquelle s'intégrerait chaque système retenu;

f) étudier les moyens les plus satisfaisants de poursuivre les travaux de la première étape du Programme à long terme de l'ICIREPAT et de transférer au PCPI, d'ici la fin de 1979, le travail de mise à jour du manuel de l'ICIREPAT et, dans la mesure nécessaire, la responsabilité de toute autre activité de l'ICIREPAT;

g) étudier les renseignements fournis par le Bureau international au sujet de la cohérence d'application de la CIB;

h) étudier les principes généraux des travaux de révision de la CIB durant la troisième période de révision.

Groupe de travail sur l'information générale

Mandat: traiter des tâches telles que celles se rapportant aux normes et des autres questions ne relevant pas du Groupe de travail sur l'information

en matière de recherche ni du Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement.

Tâches :

a) mise à jour et/ou révision des normes existantes de l'ICIREPAT, dans la mesure où des propositions seront faites à cet effet;

b) élaboration de normes ou de principes directeurs sur les données bibliographiques à inclure dans les bulletins officiels;

c) toute question devant être examinée à la seizième session du Comité technique de l'ICIREPAT chargé de la normalisation (TCST) en octobre 1978 qui n'aurait pas été réglée au cours de cette session;

d) étude globale de toutes les publications ayant trait à la CIB qui ont été publiées par l'OMPI, afin de mettre en lumière les rapports qui existent entre elles et de déterminer celles qu'il convient de réviser, celles qui doivent être maintenues et, éventuellement, s'il faudrait en créer de nouvelles; l'étude devra préciser les objectifs de chaque publication et le public auquel elle s'adresse.

Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement

Mandat : identifier les besoins des pays en développement dans le domaine de l'information en matière de brevets et élaborer des propositions sur les moyens de répondre à ces besoins et les modalités à suivre à cet effet.

Tâches :

a) évaluation de l'actuel programme de recherches sur l'état de la technique exécuté au profit des pays en développement, en vertu d'un accord conclu entre l'Autriche et l'OMPI, ainsi que d'un programme de recherches similaire institué par la République fédérale d'Allemagne et l'OMPI et exécuté au moyen des systèmes de recherche mécanisée exploités à l'Office allemand des brevets;

b) identification des types d'usagers de l'information en matière de brevets dans les pays en développement et exposé de leurs besoins;

c) élaboration de directives pour l'étude et la création de centres nationaux ou régionaux d'information et de documentation en matière de brevets dans les pays en développement;

d) évaluation des guides des usagers de la CIB dans des secteurs spécifiques de l'activité industrielle, revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement;

e) évaluation et, au besoin, perfectionnement des programmes des stages de formation sur l'information en matière de brevets.

Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

Mandat : traiter des tâches concernant l'organisation et la mise à jour des fonds documentaires, y compris les questions touchant à la révision de la CIB et la mise au point de systèmes de recherche documentaire.

Tâches :

a) certains projets concernant la troisième période de révision de la CIB;

b) étude des notations X; réponses à des questions spécifiques concernant la CIB, touchant par exemple au domaine couvert, aux chevauchements et à l'interprétation;

c) mise en chantier d'un manuel destiné à donner des directives détaillées pour les projets de révision; dans la mesure où cela sera jugé utile, ces directives devront prévoir des systèmes hybrides et des systèmes d'indexation, en tenant compte des travaux accomplis par le TCSS;

d) mise à jour, correction et mise en application de la troisième édition de la CIB, y compris du Guide d'utilisation et du document récapitulatif, et, le cas échéant, réexamen consécutif de l'instruction à l'usage des chercheurs et de l'instruction à l'usage des classificateurs, y compris les exemples pour la formation;

e) mise à jour et correction des index actuels de mots clefs (anglais et français) en fonction de la troisième édition de la CIB;

f) correction de toute incohérence entre les versions anglaise et française de la CIB qui serait portée à l'attention du Bureau international;

g) poursuite du projet pilote relatif à l'établissement d'une liste commune des documents de brevets sur ordinateur pour la création de fonds documentaires fondés sur la CIB (projet CAPRI).

Enfin, le PCPI a convenu que certaines tâches devaient être confiées non pas à l'un de ses groupes de travail mais au Bureau international et que ce dernier devrait rendre compte chaque année des résultats des mesures prises à cet égard. Ces tâches sont les suivantes:

a) établissement de statistiques de propriété industrielle;

b) surveillance des systèmes de recherche mécanisée (ICIREPAT);

c) centralisation et diffusion des rapports techniques annuels sur les activités des membres du PCPI dans le domaine de l'information en matière de brevets;

d) surveillance des activités de l'INPADOC;

e) révision matérielle de la liste de la littérature autre que celle des brevets comprise dans la documen-

tation minimale PCT selon la règle 34 du règlement d'exécution du PCT;

f) surveillance des possibilités d'obtention d'abréviations en langue anglaise des documents de brevets.

Règlement intérieur des groupes de travail du PCPI. Le PCPI a adopté le règlement intérieur des groupes de travail du PCPI et de leurs organes auxiliaires pour 1979.

Procédures de travail du PCPI. Le PCPI a établi les procédures de travail de ses groupes de travail en 1979, tout en reconnaissant que des modifications et des améliorations pourraient être nécessaires en 1980 et ultérieurement.

Périodique international sur l'information en matière de brevets. Le PCPI est convenu que le Bureau international poursuive ses efforts tendant à la signature d'un accord avec la Commission des Communautés européennes (CCE) pour l'organisation en commun de la publication d'un périodique international sur l'information en matière de brevets.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Algérie: L. Zebdji; M. Sadou. Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann; U. C. Hallmann; W. Weiss. Australie: F. J. Smith. Autriche: J. Fichte; F. Sohs. Brésil: G. R. Coaracy. Bulgarie: Kr. Iliev. Canada: D. V. Cummings. Danemark: A. Morsing; S. T. Simonsen. Empire centrafricain: E.-L. Bayanga. Espagne: E. Gutierrez Guinea; J. M. Garcia Oyaregui. Etats-Unis d'Amérique: A. C. Marmor; P. J. Terragno. Finlande: R. Salmi. France: M. Verderosa; M. Monka; J. Fouchy. Irlande: P. Slavin. Italie: M. F. Pini. Japon: K. Takami. Madagascar: S. Rabearivelo; O. Raveloson. Norvège: P. E. Lillejordet; K. A. Hansen; E. O. Kjeldsen. Pays-Bas: J. Dekker; J. C. H. Perizonius. Pologne: A. Olszowka. Portugal: J. Mota Maia. Sénégal: A. Diarra. Suède: G. Borggård; L. G. Björklund; J.-E. Bodin. Suisse: J.-L. Comte; E. Caussignac. République démocratique allemande: R. Blumstengel. Royaume-Uni: V. S. Dodd; A. Sugden. Tchécoslovaquie: M. Fortová. Union soviétique: G. Neguljaev. Zambie: A. R. Zikonda.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): J. Delorme; J. A. H. van Voorthuizen; L. Gruszow.

III. Organisations observatrices

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI): R. T. de Mautort. Commission des Communautés européennes (CCE): H. Kronz. Fédération internationale de

documentation (FID): J. Schneider. Organisation internationale de normalisation (ISO): S. Simeonov. Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. Patent Documentation Group (PDG): D. Ligtenberg.

IV. Bureau

Président: J. Dekker (Pays-Bas). Vice-président: A. R. Zikonda (Zambie). Secrétaire: P. Claus (OMPI).

V. OMPI

A. Bogsch (Directeur général); F. A. Sviridov (Vice-directeur général); P. Claus (Directeur, Division de l'information en matière de brevets); B. Hansson (Chef de la Section IPC, Division de l'information en matière de brevets); P. Higham (Spécialiste en systèmes d'informatique, Division de l'information en matière de brevets); V. Roslov (Assistant technique, Section générale de l'information en matière de brevets, Division de l'information en matière de brevets); H. Sasaki (Consultant, Section générale de l'information en matière de brevets).

Union internationale de coopération en matière de brevets (PCT)

Comité de coopération technique

Première session

(Genève, 19 au 22 septembre 1978)

NOTE *

Le Comité de coopération technique du PCT (ci-après « PCT/CTC ») a tenu sa première session à Genève du 19 au 22 septembre 1978. Conformément à la décision portant création du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI), le PCT/CTC a tenu sa session en commun avec la deuxième session du PCPI.

Les membres du PCT/CTC comprennent les Etats qui ont signé le PCT ou y ont accédé, tout autre pays qui verse une contribution spéciale au budget du PCT, et l'Office européen des brevets (OEB). Onze des dix-neuf Etats membres et l'OEB étaient représentés à la session. En outre, dix pays étaient représentés par des observateurs spéciaux, alors que huit pays et six organisations (intergouvernementales ou autres) l'étaient par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

* La présente note a été établie par le Bureau international.

Le PCT/CTC a examiné les tâches déjà entreprises par l'ancien Comité intérimaire de coopération technique du PCT telles que résumées par ce dernier lors de sa huitième et dernière session¹. Le PCT/CTC a décidé que le Bureau international devrait maintenir tant l'inventaire des documents de brevets, en tant que partie intégrante de la documentation minimale du PCT, que la liste des revues de littérature autre que celle des brevets.

Le PCT/CTC a décidé que les autres tâches en cours devraient être transmises au Groupe de travail du PCPI sur la planification, pour action.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann; U. C. Hallmann; W. Weiss. **Brésil:** G. R. Coaracy. **Empire centrafricain:** E.-L. Bayangha. **Etats-Unis d'Amérique:** A. C. Marmor; P. J. Terragno. **France:** M. Verderosa; M. Monka; J. Fouchy. **Madagascar:** S. Rabeariveloson; O. Raveloson. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd; A. Sugden. **Sénégal:** A. Diarra. **Suède:** G. Borggård; L. G. Björklund; J.-E. Bodin. **Suisse:** J.-L. Comte; E. Caussignac. **Union soviétique:** G. Neguljaev.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): J. Delorme; J. A. H. van Voorhuizen; L. Gruszow.

III. Etats observateurs spéciaux

Australie: F. J. Smith. **Autriche:** J. Fichte; F. Sohs. **Canada:** D. V. Cummings. **Danemark:** A. Morsing; S. T. Simonsen. **Espagne:** E. Gutierrez Guinea; J. M. Garcia Oyaregui. **Finlande:** P. Salmi. **Irlande:** P. Slavin. **Japon:** K. Takami. **Pays-Bas:** J. Dekker; J. C. H. Perizonius. **Norvège:** P. E. Lillejordet; K. A. Hansen; E. O. Kjeldsen.

IV. Etats observateurs

Algérie: L. Zebdji; M. Sadou. **Bulgarie:** Kr. Iliev. **Italie:** M. F. Pini. **Pologne:** A. Olszowka. **Portugal:** J. Mota Maia. **République démocratique allemande:** R. Blumstengel. **Tchécoslovaquie:** M. Fořtová. **Zambie:** A. R. Zikonda.

V. Organisations observatrices

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI): R. T. de Mautort. **Commission des Communautés européennes (CCE):** H. Kronz. **Fédération internationale de**

documentation (FID): J. Schneider. **Organisation internationale de normalisation (ISO):** S. Simeonov. **Centre international de documentation de brevets (INPADOC):** G. Quarda. **Patent Documentation Group (PDG):** D. Ligtenberg.

VI. Bureau

Président : J. Dekker (Pays-Bas). Secrétaire : P. Claus (OMPI).

VII. OMPI

A. Bogsch (Directeur général); F. A. Sviridov (Vice-directeur général); P. Claus (Directeur, Division de l'information en matière de brevets); B. Hansson (Chef de la Section IPC, Division de l'information en matière de brevets); P. Higham (Spécialiste en systèmes d'informatique, Division de l'information en matière de brevets); V. Roslov (Assistant technique, Section générale de l'information en matière de brevets), Division de l'information en matière de brevets; H. Sasaki (Consultant, Section générale de l'information en matière de brevets).

Union IPC pour la classification internationale des brevets

Comité d'experts

Cinquième session

(Genève, 4 au 8 septembre 1978)

NOTE *

Le Comité d'experts de l'Union IPC pour la classification internationale des brevets (CIB) a tenu sa cinquième session¹ à Genève du 4 au 8 septembre 1978. Quatorze des 25 Etats membres du Comité d'experts étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique. L'Office européen des brevets (OEB) était aussi représenté. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité a élu à l'unanimité M. V. S. Dodd (Royaume-Uni) Président et MM. J. von Döbeln (Suède) et Y. Plotnikov (Union soviétique) Vice-présidents.

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la quatrième session du Comité d'experts, voir *La Propriété industrielle*, 1978, p. 72.

¹ La note relative à la huitième et dernière session du Comité intérimaire de coopération technique a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1978, p. 113.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Le Comité d'experts a:

- approuvé des amendements concernant plus de 300 sous-classes de la CIB;
- pris note de l'état d'avancement de la révision du guide d'utilisation de la CIB;
- transmis au Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) les recommandations du Comité directeur concernant l'élaboration de directives pour le futur travail de révision, l'inscription au programme de révision de l'étude d'un problème de délimitation dans le domaine chimique et la possibilité d'envisager l'insertion d'un schéma dans l'instruction à l'usage des classificateurs;
- entériné la recommandation du Comité directeur préconisant que le guide d'utilisation revisé de la CIB comporte des instructions sur l'ordre de présentation des symboles de classement sur les documents de brevets publiés;
- approuvé certains principes concernant l'élaboration du document dit «récapitulatif»;
- arrêté la disposition et la présentation de la troisième édition de la CIB;
- pris note des progrès du projet pilote d'établissement d'une liste commune des documents de brevets sur ordinateur pour la création de fonds documentaires fondés sur la CIB.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): K. Sölla. **Autriche:** H. Marchart. **Danemark:** S. T. Simonsen. **Espagne:** A. Vega del Barco. **Etats-Unis d'Amérique:** T. F. Lomont. **Finlande:** E. Häkli. **France:** O. Kavyrchine. **Japon:** K. Takami. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pays-Bas:** S. de Vries. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd; A. Sugden. **Suède:** J. von Döbeln. **Suisse:** E. Caussignac. **Union soviétique:** Y. I. Plotnikov.

II. Organisation internationale

Office européen des brevets (OEB): F. C. R. de Laet; G. J. Phillips.

III. Bureau

Président: V. S. Dodd (Royaume-Uni). **Vice-présidents:** J. von Döbeln (Suède); Y. I. Plotnikov (Union soviétique). **Secrétaire:** B. Hansson (OMPI).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

IV. OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division de l'information en matière de brevets*); T. Kazama (*Assistant technique, Section IPC*); A. Sagarmiaga (*Assistant technique, Section IPC*).

ICIREPAT

Comité plénier

Treizième session ordinaire
(Genève, 18 et 19 septembre 1978)

NOTE *

Le Comité plénier du Comité de l'Union de Paris pour la coopération internationale en matière de méthodes de recherches documentaires entre offices de brevets (ICIREPAT) a tenu sa treizième session ordinaire à Genève les 18 et 19 septembre 1978¹. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité plénier a pris note des rapports sur les activités et des suggestions du Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS) et du Comité technique chargé de la normalisation (TCST) et a approuvé les comptes rendus des activités passées et en cours de ces deux comités.

En ce qui concerne le TCSS, le Comité plénier a pris note des rapports suivants:

- Renseignements sur l'amélioration de l'accès aux documents de brevets;
- Problèmes de mise en œuvre des systèmes de recherche mécanisée;
- Recherche relative aux revendications de type Markush;
- Critères généraux à utiliser pour recenser les domaines où les systèmes de classification ne donnent pas satisfaction;
- Données statistiques qui pourraient être utiles pour recenser les domaines techniques dans lesquels la recherche manuelle ne donne pas satisfaction;
- Etude des différents types de systèmes de recherche documentaire utilisés dans les offices de brevets ou d'autres organismes exploitant les documents de brevets.

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la douzième session ordinaire du Comité plénier, voir *La Propriété industrielle*, 1978, p. 114.

Le Comité plénier a pris note du résumé des rapports techniques annuels de 1977 qui avaient été établis par le Bureau international sur la base des rapports soumis par l'Allemagne (République fédérale d'), l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Hongrie, Israël, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la République démocratique allemande, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique et l'Institut international des brevets (IIB), maintenant devenu la Direction générale de l'Office européen des brevets (OEB).

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats

Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann; W. Weiss.
Autriche: J. Fichte. **Canada:** D. V. Cummings. **Danemark:** A. Morsing. **Espagne:** E. Gutierrez Guinea; J. M. Garcia Oyaregui. **Etats-Unis d'Amérique:** A. C. Marmor; P. J. Terragno. **Finlande:** P. Salmi. **France:** M. Verderosa; M. Monka. **Irlande:** P. Slavin. **Japon:** K. Takami. **Norvège:** P. E. Lillejordet; K. A. Hansen; E. O. Kjeldsen. **Pays-Bas:** J. Dekker. **République démocratique allemande:** R. Blumstengel. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd; A. Sugden. **Suède:** G. R. Borggård; L. G. Björklund. **Suisse:** J.-L. Comte. **Tchécoslovaquie:** M. Fořtová. **Union soviétique:** G. Neguljaev.

II. Organisation intergouvernementale

Office européen des brevets (OEB): J. A. H. van Voorthuizen.

III. Organisation observatrice

Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda.

IV. Bureau des comités techniques

Président du Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS) : L. G. Björklund (Suède). Vice-président du Comité technique chargé de la normalisation (TCST) : R. Blumstengel (République démocratique allemande).

V. Bureau

Président : G. R. Borggård (Suède). Secrétaire : P. Claus (OMPI).

VI. OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*) ; P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*) ; R. Andary (*Assistant technique, Section d'information générale en matière de brevets, Division de l'information en matière de brevets*) ; H. Sasaki (*Consultant, Section d'information générale en matière de brevets*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Groupe de travail sur l'innovation technique

Première réunion

(Genève, 19 au 21 juillet 1978)

NOTE *

Dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, le Groupe de travail sur l'innovation technique a tenu sa première réunion à Genève du 19 au 21 juillet 1978. La liste des participants suit la présente note.

Outre les pays recommandés par le Comité permanent, le Bureau international avait invité trois consultants à participer à la réunion. Ces trois consultants ont brièvement exposé leur expérience dans des secteurs spécialisés de la promotion de l'innovation technique. Le Groupe de travail a également discuté une étude du Bureau international sur la promotion de l'innovation technique.

A l'issue du débat général, le Groupe de travail a fait les recommandations suivantes :

A. AUX GOUVERNEMENTS

1. Les gouvernements devraient adopter des mesures législatives nécessaires pour promouvoir et protéger les inventions et les innovations en tenant compte des lois types existantes pour les pays en développement ou pour certaines régions en développement ainsi que des textes de lois régionaux, sous-régionaux et nationaux récents concernant l'encouragement à l'innovation technique.

2. Les gouvernements devraient adopter des politiques et des programmes intégrés pour stimuler l'innovation technique à l'échelon local. Ces politiques devraient aussi accorder une importance appropriée à la promotion, au développement et à la protection des petites inventions et innovations à l'échelon des entreprises.

3. Les gouvernements devraient disposer d'organismes appropriés chargés de promouvoir et d'encourager les inventions et les innovations locales en accordant une assistance technique, financière et juridique aux inventeurs et aux innovateurs du pays.

4. Les gouvernements devraient prendre les mesures nécessaires (dans la mesure du possible) pour assurer

* La présente note a été établie par le Bureau international.

une assistance juridique, technique et financière aux inventeurs et innovateurs nationaux afin de développer leur potentiel inventif, tout au long du processus de l'innovation. En outre, ils devraient encourager ces inventeurs et ces innovateurs à se grouper en associations professionnelles afin de mieux défendre leurs intérêts.

5. Les gouvernements devraient créer les conditions propres à instaurer un climat national favorable à l'innovation et étudier les moyens de découvrir et de promouvoir la créativité chez les jeunes, les travailleurs ruraux et urbains et les artisans en particulier.

B. A L'OMPI

6. L'OMPI devrait examiner la possibilité d'étendre son programme de formation au domaine de la promotion de l'innovation technique et aux fonctionnaires d'organismes publics s'occupant de ce domaine. Elle devrait aussi envisager de préparer un cours type de propriété industrielle à l'usage des pays en développement.

7. L'OMPI devrait examiner la possibilité de faire paraître, dans différentes langues, une publication illustrée (autofinancée) qui contiendrait des renseignements sur une sélection d'inventions, d'innovations et d'idées nouvelles, en particulier celles qui émanent des pays en développement.

8. L'OMPI devrait examiner, en consultation avec d'autres organisations appropriées, la possibilité de recueillir régulièrement des renseignements sur les mécanismes juridiques et institutionnels nouveaux ou existants de promotion de l'innovation technique, afin de devenir une sorte de centre d'information sur ce genre d'activités dans les différentes parties du monde.

9. L'OMPI devrait examiner la possibilité de convoquer une réunion de représentants de différents organismes s'occupant de promotion de l'innovation technique dans les pays développés et en développement, en vue a) de définir les éléments qui contribuent à instaurer un climat national favorable à l'innovation dans les pays en développement et b) de susciter un échange d'informations et d'expériences qui aurait pour but de fournir des lignes directrices pour la création et l'administration d'organismes appropriés dans les pays en développement.

10. L'OMPI devrait poursuivre ses efforts afin de faciliter et d'améliorer l'accès des pays en développement à l'information technique contenue a) dans les documents de brevets et la littérature connexe autre que celle des brevets (revues techniques) et b) dans les rapports de recherche que les offices de propriété industrielle des pays développés établissent sur les demandes de brevet au cours de la procédure d'examen.

LISTE DES PARTICIPANTS *

I. Etats

Algérie: H. Bouhalila. **Canada:** M. Johnston. **Chili:** E. Núñez Lemoine. **France:** J.-C. Combaldieu. **Ghana:** T. N. K. Sey. **Inde:** R. B. Pai. **Mexique:** S. Olmos Aburto; O. Reyes-Retana. **Suède:** E. Nyrén; M. Jonason. **Union soviétique:** L. A. Lebedeva.

II. Organisations internationales

Organisation internationale du travail (OIT): S. C. Cornwell. **Fédération internationale des associations des inventeurs (IFI):** L. B. Knutrud.

III. Consultants

S. Galal (Egypte); L. Soto-Krebs (Pérou); F. LL. Santillan (Philippines).

IV. Bureau

Président: R. B. Pai (Inde). **Vice-présidents:** L. A. Lebedeva (Union soviétique); E. Nyrén (Suède). **Secrétaire:** F. Moussa (OMPI).

VI. OMPI

K.-L. Liguer-Laubhouet (*Vice-directeur général*); M. Porzio (*Directeur, Cabinet du Directeur général*); F. Moussa (*Chef de la Section des relations extérieures, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*); H. Wiedemann (*Assistant, Section de la coopération pour le développement, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Etudes générales

L'arbitrage et le transfert de techniques: notes de droit suisse *

M. M. PEDRAZZINI **

* Etude présentée au VI^e Congrès international d'arbitrage, tenu par le Conseil international de l'arbitrage commercial à Mexico en mars 1978.

** Professeur de droit privé et commercial à l'Université de Saint-Gall (Suisse).

Chronique des offices de propriété industrielle

PAYS-BAS

Rapport d'activité pour 1976 du Bureau de la propriété industrielle

I. Activités du Bureau des brevets

Demandes de brevet

Au cours de l'année considérée, 14.693 demandes ont été déposées auprès du Bureau des brevets, ce qui représente une diminution de 4,11% par rapport à 1975. Cette tendance à la baisse, constatée depuis 1969, année au cours de laquelle a été enregistré le plus grand nombre de dépôts avec 19.700 demandes, n'a pas seulement été relevée dans les rapports annuels antérieurs, mais y a été analysée pour rechercher les causes de ce déclin et établir des prévisions.

Ce phénomène s'est produit dans tous les pays occidentaux, bien qu'avec des pourcentages différents.

Il semble qu'après une période d'expansion du marché, consécutive au « boom » économique, les industries désireuses d'obtenir des brevets aient été obligées, lors de la récession, d'opérer certaines sélections parmi leurs demandes et leurs brevets. Les départements des brevets des industries dont les ressources diminuent doivent nécessairement tenir compte des marchés des pays étrangers, de la taille de ces pays et du coût d'obtention de brevets dans ces derniers. Il n'est donc pas étonnant que la diminution des demandes soit relativement importante aux Pays-Bas. En 1976, ce déclin ne s'est pas arrêté, mais les chiffres des premiers mois de 1977 entraînent la conclusion qu'on a atteint en 1976 le point le plus bas de la courbe.

Si l'on examine les secteurs techniques selon la classification internationale, une augmentation ne s'est manifestée par rapport à 1975 que dans la section A; toutes les autres sections ont vu une diminution, inférieure à la moyenne dans les sections E, F et H, et supérieure à la moyenne dans les sections B, C, D et G.

L'augmentation enregistrée dans la section A (nécessités courantes de la vie) a été de 10,92% ; elle est due à une augmentation dans la plupart des classes de cette section, et surtout dans A 42 (coiffures: 0-7), suivie par A 43 (chaussures: 10-21). L'augmentation dans A 42 (coiffures) est due à l'augmentation des casques, probablement en raison de l'obligation de porter des casques de motocyclistes; une partie des demandes en question concernait des serrures pour attacher les casques aux véhicules lorsque ces derniers ne sont pas utilisés. L'augmentation dans A 43 (chaussures) s'est produite pour les chaussures elles-mêmes et non pas pour l'outillage nécessaire à leur fabrication.

Dans la section B (techniques industrielles diverses), la diminution n'a été que légèrement supérieure à la moyenne: 4,23%.

La diminution a été plus forte pour la section C (chimie et métallurgie): 9,66%. La diminution s'est manifestée dans toutes les classes fondamentales, alors que celles concernant les applications ont souvent vu une augmentation. La diminution dans cette section ne découle pas uniquement d'une diminution des demandes, mais est également due en partie au fait qu'à l'issue de la révision de la classification internationale certaines classes ont été transférées de la section C à la section A.

La diminution la plus importante s'est produite dans la section D (textiles et papiers): 15%. Cette diminution est due entièrement au secteur des textiles.

Dans la section E (constructions fixes), la diminution a été de 2,96%. Dans cette section, on a constaté une augmentation dans quelques classes: la plus forte s'est produite dans E 21 (mines: 57-73), puis dans E 01 (routes, chemins de fer et ponts: 45-57). L'augmentation dans E 01 est entièrement due à la construction de chemins de fer. L'augmentation dans E 02 (ingénierie hydraulique) a été principalement due à l'accroissement de 100% du nombre des demandes concernant des îles artificielles.

La plus faible diminution s'est produite dans la Section F (mécanique, éclairage, chauffage, armement, explosifs): 0,63%. Dans F 24 (chauffage, ventilation), le nombre des demandes dans le domaine de la production de chaleur solaire a fortement augmenté.

Dans la section G (physique), la diminution a été de 8,02%, bien qu'une augmentation se soit manifestée dans certaines classes, notamment dans G 04 (horlogerie: 4-12); la plus forte diminution a concerné G 03 (photographie, cinématographie: 385-252).

La diminution a été faible dans la section H (électricité): 3,73%. La seule augmentation, dans les classes de cette section, s'est manifestée dans H 01 (éléments électriques de base: 798-845); la diminution la plus forte, dans H 04 (techniques de communication électrique: 462-388) et H 03 (circuits électriques fondamentaux: 218-191).

Brevets

Le nombre des brevets entrés en vigueur en 1976 a été de 3.589, y compris 34 brevets d'addition.

A la fin de 1976, 21.977 brevets et 305 brevets d'addition étaient en vigueur.

Le nombre des brevets qui ont pris fin à l'expiration de leur durée maximum a été de 134, y compris un brevet d'addition.

Quant aux brevets qui ont pris fin pour défaut de paiement d'annuités, ils ont été au nombre de 3.484, y compris 52 brevets d'addition.

En 1976, aucun brevet n'a pris fin pour cause de renonciation, ni par décision des tribunaux.

Office européen des brevets

En 1976, plusieurs fonctionnaires du Bureau des brevets ont contribué activement aux activités du Comité intérimaire et des sept groupes et sous-groupes de travail chargés de l'établissement de l'Office européen des brevets (OEB). Comme on le sait, la majorité de ces groupes de travail ont terminé leur activité en 1976, soit dans les délais prévus.

Afin de contribuer à l'établissement de l'Office européen des brevets, particulièrement en ce qui concerne le transfert à l'OEB d'examineurs spécialement formés du Bureau néerlandais des brevets, des cours de langues ont été donnés en 1976 à certains fonctionnaires dudit Bureau. En même temps, des cours ont été donnés à un groupe choisi d'experts techniciens, en vue de les familiariser, par le moyen de cas imaginaires, avec les particularités de la procédure européenne d'octroi de brevets, et ce avec l'aide de directives, établies par les groupes de travail susmentionnés, relatives aux diverses phases de la procédure européenne.

Le transfert à Munich d'une partie du personnel technique du Bureau néerlandais des brevets aura des conséquences pour l'ensemble du personnel dudit Bureau. Des prévisions s'étendant sur plus d'une année ont déjà été établies en vue de répondre à la question de savoir si la réduction du personnel, notamment par les transferts à Munich, correspondra à la diminution envisagée des travaux à effectuer par le Bureau des brevets. L'année 1976 a montré que les facteurs variables de ces prévisions sont tellement complexes que des pronostics à long terme ne peuvent avoir qu'une valeur relative. Des prévisions allant au-delà d'une année ne peuvent donc pas être publiées. Toutefois, des réajustements périodiques permettent des prévisions à court terme suffisamment fiables. L'on peut conclure qu'au cours des premières années qui suivront l'entrée en vigueur de la Convention de Munich, le Bureau néerlandais des brevets n'aura pas d'employés en surnombre et manquera même probablement de fonctionnaires dans certains domaines de la technologie.

Réunions

Un représentant du Bureau néerlandais des brevets a participé aux réunions de l'OMPI de 1976. Lors de deux réunions, les projets de révision de la Convention de Paris ont fait de légers progrès; ces projets ont principalement pour objet de répondre à certains désirs de pays en développement. Le Bureau néerlandais a également été représenté à des réunions du Comité permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et du Comité d'experts chargé de la préparation du Traité sur la reconnaissance internationale du dépôt des microorganismes aux fins de la procédure en matière de brevets.

La tradition bien établie aux Pays-Bas de discussion des questions nationales et internationales de propriété industrielle au sein du Comité des huit, où les quatre groupes intéressés ont deux représentants chacun, s'est maintenue en 1976. Ce comité a été en particulier consulté au sujet des premiers projets d'adaptation de la législation nationale sur les brevets à la Convention sur le brevet européen et au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Une première réunion des pays de la Communauté économique européenne (CEE) s'est tenue en novembre afin d'examiner le projet de marque communautaire; elle sera certainement suivie par de nombreuses autres réunions. Par conséquent, un Comité des huit en matière de marques a été constitué aux fins de la consultation des milieux intéressés; il comprend des experts en matière de marques des quatre groupes intéressés. Les discussions de Bruxelles, convoquées sur l'initiative de la Commission européenne, se fondaient initialement sur le projet de Convention, publié en 1973, relative à la marque européenne; ce projet contient les résultats préliminaires des activités du Groupe de travail « marques » établi par la Commission européenne et qui a été présidé jusqu'en 1964 par le Dr C. J. de Haan.

En 1976, le projet de loi d'amendement de la Loi sur les brevets, tendant à adapter cette dernière à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris et à la Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention de 1963, a été adopté par la deuxième Chambre du Parlement, et soumis à la première Chambre.

II. Activités du Bureau des marques et du Bureau des dessins ou modèles

L'application des Lois uniformes Benelux en matière de marques de produits et en matière de dessins ou modèles a, conformément aux traités Benelux respectifs, été confiée au Bureau Benelux des marques et au Bureau Benelux des dessins ou modèles. Les dépôts de marques ou de dessins ou modèles peuvent toutefois être effectués auprès des administrations nationales désignées à cet effet par les pays participants (art. 6.A et art. 8.1, respectivement).

Lorsqu'une marque ou un dessin ou modèle est déposé auprès d'une administration nationale, cette dernière doit examiner le dépôt quant à la forme. Dans certains cas, des défauts formels peuvent être corrigés. Si aucun défaut n'est relevé, un procès-verbal de dépôt est établi et transmis au Bureau Benelux compétent pour enregistrement.

Pour les Pays-Bas, le Bureau de la propriété industrielle a été désigné en tant qu'administration nationale au sens des Lois Benelux. Ce bureau comprend donc le Bureau des brevets, le Bureau des marques et le Bureau des dessins ou modèles (Décret royal, Office de la propriété industrielle, 1970, recueil des lois 1970 N° 587, dernièrement amendé par le Décret royal du 28 mai 1976, recueil des lois N° 319).

Le Bureau néerlandais des marques et le Bureau néerlandais des dessins ou modèles ne reçoivent que rarement des dépôts de marques ou de dessins ou modèles. Cela s'explique par le fait que les Bureaux Benelux ont leur siège à La Haye. Les demandes originaires des Pays-Bas et les demandes étrangères déposées par l'intermédiaire d'un agent néerlandais de brevets ne sont qu'exceptionnellement déposées ailleurs qu'auprès des Bureaux Benelux. Par conséquent, les tâches des deux Bureaux néerlandais se limitent à donner des informations générales sur les dispositions des Lois uniformes Benelux. Une tâche additionnelle — mais non officielle — consiste à donner des renseignements tirés des registres, clos le 31 décembre 1970, de l'ancien Bureau néerlandais des marques. Ces tâches sont exécutées à temps partiel par un fonctionnaire du Bureau des brevets.

En 1976, aucune marque ni dessin ou modèle n'a été déposé auprès des Bureaux néerlandais des marques ou des dessins ou modèles.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1978

- 27 novembre au 1^{er} décembre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail sur les certificats d'inventeurs
- 28 novembre au 6 décembre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental
- 4 au 8 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets — Groupe de travail III
- 18 au 22 décembre (New Delhi) — Coopération pour le développement (droit d'auteur) — Séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les Etats et territoires de l'Asie et du Pacifique (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1979

- 8 au 12 janvier (Genève) — Classification internationale des brevets — Comité d'experts
- 29 janvier au 2 février (Genève) — Convention de Rome — Sous-comité du Comité intergouvernemental sur la gestion des droits découlant de la Convention de Rome (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 12 au 16 mars (Dakar) — Comités permanents chargés de la coopération pour le développement (propriété industrielle et droit d'auteur)
- 24 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

1978

- 5 et 8 décembre (Genève) — Comité consultatif
- 6 au 8 décembre (Genève) — Conseil

1979

- 30 janvier au 1^{er} février (Corse) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 28 au 30 mars (Genève) — Comité technique
- 24 et 25 avril (Genève) — Comité administratif et juridique
- 26 et 27 avril (Genève) — Comité consultatif
- 22 au 24 mai (La Minière, France) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 5 au 7 juin (Avignon) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 17 au 19 juillet (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales
- 18 et 19 septembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 25 au 27 septembre (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les arbres forestiers
- 16 et 19 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 17 au 19 octobre (Genève) — Conseil
- 12 au 14 novembre (Genève) — Comité technique
- 15 et 16 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle**1978**

Organisation européenne des brevets — 19 au 21 décembre (Munich) — Conseil d'administration

Communautés européennes

Groupe d'experts de la Commission des Communautés européennes pour la marque communautaire

11 au 15 décembre (Bruxelles) — Examen d'un projet de dispositions sur la création d'une marque communautaire — réunion restreinte

Comité intérimaire pour le brevet communautaire

4 décembre (Bruxelles) — Groupe de travail I

1979

Association interaméricaine de la propriété industrielle — 25 au 29 septembre (Bogota) — 6^e Congrès